

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 13 JUIN 2002

---

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 13 Juin 2002 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

## **Etaient présents :**

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Bernard VANHEEGHE, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Madame Nicole HOUSSIER, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Mademoiselle Olivia LEMAINQUE, Responsable de la Cellule de l'Application du Droit des Sols, représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant
  
- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
  
- Monsieur Frédéric BOURLEAU, Etudiant
- Madame Estelle CARON, Etudiante
- Monsieur Gaëtan VANDENBUSSCHE, Etudiant
  
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université

## **Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Directeur des Etudes de l'IPAG, à Monsieur Jean-Christophe CMIEL

## **Etaient excusés :**

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE
- Monsieur Didier MANEZ
- Monsieur Grégory LELONG
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Premier Vice-Président, chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Madame la Vice-Présidente, chargée de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

## 1) Election du Président du Conseil de l'IPAG.

Monsieur MOREAU annonce que la présidence du Conseil de l'IPAG est vacante, Madame BUGEAUD, qui l'assurait, ayant quitté ses fonctions de directrice de l'IRA de Lille. Selon les statuts de l'Institut, cette présidence doit revenir à un représentant du collège des personnalités extérieures. Depuis la création de l'IPAG, précise Monsieur MOREAU, cette fonction est toujours revenue au directeur ou à la directrice de l'IRA de Lille.

Monsieur GEVART, nouveau directeur de l'IRA de Lille, confirme être candidat à la présidence. En effet, explique-t-il, l'IRA de Lille a tout intérêt à maintenir les liens qui l'unissent à l'IPAG de Valenciennes, lequel jouit d'une excellente réputation et contribue, chaque année, au renouvellement des promotions de l'IRA. De surcroît, Monsieur GEVART a enseigné à l'IPAG il y a une dizaine d'années et c'est avec plaisir qu'il sollicite les suffrages du Conseil. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur GEVART est élu Président du Conseil de l'IPAG à l'unanimité ; il remercie le Conseil pour la confiance qu'il vient de lui témoigner et Monsieur MOREAU pour la qualité de son accueil.

## 2) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 12 Décembre 2001 .

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 3) Examen du compte financier de l'année 2001 et proposition d'affectation du résultat 2001.

A l'invitation de Monsieur MOREAU, Mademoiselle DEVALLEZ présente le compte financier qui, précise-t-elle, a déjà été voté en Mars par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les **dépenses** de l'exercice 2001 (1 587 023,84 F) augmentent de 16% par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les **charges de personnel** (1 091 571,45 F) représentent plus de 70% des dépenses de fonctionnement. Les heures complémentaires d'enseignement (3 870 heures) qui s'élèvent à 997 483,68 F (taxes incluses) constituent l'essentiel des charges de personnel (91%). Leur accroissement résulte de la mise en place de la Maîtrise d'Administration Publique et du développement de nouveaux enseignements.

Il faut cependant noter que les crédits prévus pour financer les heures d'enseignement n'ont pas été utilisés en totalité car le paiement de 215 heures équivalent TD a dû être reporté sur l'exercice suivant.

Les dépenses correspondant à la rémunération des surveillances d'examens (50 237,42 F) ont elles-mêmes très sensiblement augmenté (46%).

Les **autres charges de fonctionnement** se montent à 460 241,93 F.

Les prestations internes (reprographie, téléphone, affranchissement, fournitures, factures internes des composantes) représentent le compte de dépenses le plus important (167 959,56 F). L'augmentation (22%) des prestations internes est due en partie au développement de la Maîtrise d'Administration Publique et à la prise en charge des compléments de service de deux enseignants.

Le montant de la participation forfaitaire prélevée par l'Université au titre de la formation continue diminue proportionnellement à la baisse des recettes correspondantes de l'IPAG en 2000 (-67%).

Enfin, les **dépenses d'investissement** restent très faibles (35 210,46 F) et ne concernent que des achats de mobiliers et de collections.

Les **recettes** (1 917 058 F) ont progressé de 15% par rapport à l'exercice 2000.

Les **crédits versés par l'Université** au titre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement s'élèvent à 1 439 000 F, leur progression se justifiant par un rattrapage de la dotation attribuée à l'IPAG par rapport à la dotation théorique et par l'augmentation des effectifs.

A ce montant, s'ajoute la dotation prévue au contrat quadriennal pour le financement des préparations aux concours administratifs (190 000 F).

Les **ressources propres** progressent faiblement (+ 6%) et représentent 25% du montant total des recettes.

Les recettes procurées par les frais de dossiers sont quasiment identiques à celles de l'année 2000 (90 650,93 F), le nombre de candidats dans les différentes formations étant lui-même resté stable. Par ailleurs, la Région a rétabli le financement de la formation des demandeurs d'emploi, ce qui a procuré à l'IPAG une recette de 69 000 F. Les ressources tirées des actions de formation continue sont similaires à celles de l'exercice précédent.

Il faut noter que la subvention du CNASEA finançant un contrat emploi solidarité affecté à l'IPAG n'a plus été versée à partir du mois de Mars en raison de la suppression de cet emploi.

L'exercice 2001 fait apparaître un **résultat positif** de 330 034,16 F.

Cet excédent appréciable doit être relativisé, de nombreuses dépenses ayant été reportées sur l'exercice suivant, en particulier le renouvellement de matériels informatiques et la réalisation de travaux d'aménagement des locaux, ce que confirme Monsieur MOREAU.

Mademoiselle DEVALLEZ souligne l'évolution du compte financier : en quatre ans, le fonds de roulement a presque doublé. Mais, par ailleurs, l'IPAG ne bénéficiant pas de crédits d'équipement, le résultat attaché aux opérations d'investissement est négatif. Monsieur DULION intervient pour préciser que les subventions d'équipement sont généralement versées pour financer des investissements importants.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

S'agissant de l'affectation du résultat 2001, Monsieur MOREAU propose que la somme de 59 041,16 F soit affectée au compte 106 (réserves), l'objectif étant d'amener les réserves au niveau du fonds de roulement nécessaire, soit la marge de sécurité correspondant à trois mois de dépenses de fonctionnement (principe voté lors du Conseil d'Administration de l'Université le 17 Décembre 1998).

Monsieur DULION explique que cette marge de sécurité permet d'éviter que l'Université ne se trouve en rupture de trésorerie en cours d'année.

L'excédent (306 203, 46 F) pourra être affecté au compte 110 (report à nouveau excédentaire), pour faciliter l'utilisation future de ces crédits.

Cette proposition d'affectation du résultat 2001 est adoptée à l'unanimité.

#### **4) Décision Budgétaire Modificative du budget 2002.**

Une DBM de Prélèvement sur les réserves, d'un montant de 20 000 €, est destinée à financer, d'une part, l'installation d'une climatisation dans les salles et les bureaux exposés au sud, en particulier le centre de documentation et la salle des enseignants (à hauteur de 14 000 €) et d'autre part, l'achat de matériel informatique pour un montant de 6000 €.

Cette DBM est adoptée à l'unanimité.

#### **5) Modification du montant des frais de dossier et des tarifs de formation continue.**

Cette modification est nécessaire en raison du passage à l'euro. Les différents tarifs proposés permettent de fixer des chiffres arrondis en euros.

Les frais de dossier exigés dans toutes les préparations aux concours externes sont de 23 €. Ils sont l'équivalent des 150 F jusque-là en vigueur. Dans le cadre de la préparation aux concours internes, les fonctionnaires doivent acquitter des frais de dossier de 54 € (qui correspondent à la somme habituelle de 350 F).

Des frais de formation de 340 € (au lieu de 2200 F) sont versés par les inscrits en formation continue. En pratique, la formation la plus concernée est la préparation aux concours internes : la subvention ministérielle ne prenant en compte que les seuls agents de l'Etat alors que, chaque année, des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers s'inscrivent également dans cette préparation. De ce fait, l'Institut leur demande d'acquitter des frais de formation équivalents au forfait versé par le Ministère de la Fonction Publique par agent de l'Etat inscrit.

D'autres frais de formation sont acquittés, d'une part, par les entreprises qui inscrivent des employés bénéficiant d'un congé de formation et, d'autre part, par les collectivités qui font appel à des emplois jeunes. L'IPAG s'est aligné sur les tarifs pratiqués par la Région à l'égard des collectivités (4,6 € par heure de formation) et par le CEPPEP à l'égard des entreprises (9 € par heure de formation).

En outre, les organismes de Sécurité Sociale, qui inscrivent des agents dans la préparation au concours interne du CNESSS, doivent verser des frais de formation d'un montant de 1220 € (l'équivalent de 8000 F). L'importance de ces frais est justifiée par le faible nombre d'agents inscrits et par le coût élevé de la préparation.

Enfin, des demandeurs d'emploi s'inscrivent dans les différentes formations qui préparent aux concours externes et l'IPAG adresse aux ASSEDIC des devis, qui comprennent le coût de la formation augmenté des frais de dossier et des frais d'inscription. Ces devis s'élèvent à 520 €.

Monsieur DULION souligne les difficultés que rencontre l'Université dans ses relations avec les ASSEDIC, compte tenu des nombreuses négligences de ces organismes.

Madame CARON témoigne des mêmes difficultés car les demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale ont dû attendre le mois de Mai 2002 pour être remboursés par les ASSEDIC des frais acquittés en Septembre 2001 lors de leur inscription à l'Université.

Tous les nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

#### **6) Informations sur la procédure de financement de la préparation aux concours internes.**

Monsieur MOREAU souligne l'insuffisance de ce financement, qui ne s'élève qu'à 340 € par agent de l'Etat inscrit dans la préparation.

A l'invitation de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, Monsieur MOREAU a préparé, en qualité de Secrétaire Général de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG, une note dans laquelle il évalue à 14 000 € le coût minimal de la formation. Sur la base du forfait accordé par agent, les IPAG devraient inscrire 42 agents de l'Etat pour parvenir à financer la préparation. Or, la plupart des IPAG ne parviennent qu'à inscrire une vingtaine de ces agents. Monsieur MOREAU propose donc que la subvention ministérielle atteigne 700 € par fonctionnaire de l'Etat inscrit, ce qui correspond à 20 inscriptions. Il suggère, en outre, de prévoir une dotation minimale de 7000 € (10 inscrits) et une dotation maximale de 28 000 € (40 inscrits).

Monsieur MOREAU espère vivement que les IPAG obtiendront une véritable revalorisation du financement de la préparation aux concours internes mais, compte tenu du contexte politique actuel, les négociations du Ministère de la Fonction Publique avec le Ministère des Finances ne sont pas encore achevées.

D'autre part, le Ministère de la Fonction Publique estime désormais que les contrats conclus chaque année avec les IPAG et les CPAG devraient être soumis au droit des marchés publics, compte tenu de sa récente évolution. Le Ministère écarterait même l'application de la procédure simplifiée prévue en matière de marchés de formation.

En raison de ces contraintes, le Ministère de la Fonction Publique envisage un versement de ses subventions dans un cadre non contractuel, mais, compte tenu de la nomenclature budgétaire actuelle, il ne pourra pas financer directement les IPAG cette année. En définitive, la procédure choisie consistera à transférer les crédits au Ministère de l'Education Nationale, lequel devra verser à chaque université les subventions correspondantes, qui seront fléchées. Néanmoins, les versements n'ont pas encore été effectués : certains IPAG et CPAG avaient notifié tardivement leur nombre d'inscrits et la procédure est actuellement retardée par les élections, si bien que, selon Monsieur MOREAU, elle ne pourra pas se conclure avant les vacances universitaires.

Monsieur GEVART confirme, en sa qualité de représentant de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, que la conjoncture politique a différé le versement des financements de la DGAFP, les IRA s'en trouvant eux aussi affectés.

Monsieur MOREAU constate une baisse sensible du nombre des fonctionnaires inscrits dans les IPAG et les CPAG, l'une des raisons de cette désaffection semblant être la mise en place de l'ARTT (les fonctionnaires ne sont plus autorisés à s'absenter durant leur temps de travail). D'autre part, ils éprouvent des difficultés à obtenir des congés de formation.

Monsieur GEVART confirme les effets induits par l'ARTT et il met en évidence la faible diffusion de l'information sur les congés de formation continue.

Monsieur DARRAS apporte quelques précisions chiffrées : actuellement, dans l'Académie de Lille, 6 congés de formation professionnelle seulement ont été accordés et 12 ou 13 demandes recensées sont recevables. Informés de ces difficultés, les agents se découragent.

## **7) Informations sur l'évaluation de la Maîtrise d'Administration Publique, le renouvellement des habilitations de la Licence et de la Maîtrise d'Administration Publique et la place des formations organisées par les IPAG et CPAG dans la réforme des cursus (« 3,5,8 »).**

### **a) Evaluation et renouvellement de l'habilitation de la Maîtrise d'Administration Publique.**

Monsieur MOREAU rappelle que les Maîtrises d'Administration Publique ont été habilitées à titre expérimental pour une durée de deux ans à la rentrée 2000 et qu'à la rentrée 2002 ces habilitations doivent être renouvelées.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 13 Mars 2002 à la Direction de l'Enseignement Supérieur avec Madame JAILLARDON, Conseiller Pédagogique chargée du secteur Droit-Economie-Gestion, le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et CPAG a réussi à faire valoir l'intérêt de la MAP, compte tenu de l'assiduité et de la motivation des étudiants ainsi que de leur participation, souvent couronnée de succès, aux concours administratifs.

Cependant, le Ministère préférant maintenir actuellement l'expérimentation, la MAP ne fera pas l'objet d'un arrêté définitif. Mais Monsieur GASQUET, Chef du Bureau des Formations Universitaires, Générales et Technologiques à la Direction de l'Enseignement Supérieur, a tenu des propos rassurants : l'expérimentation n'est pas synonyme de précarité et le maintien d'un régime expérimental est justifié par le contexte actuel de réforme des cursus.

Lors de sa séance du 23 Mai, le CNESER a d'ailleurs renouvelé les habilitations des MAP pour les IPAG et CPAG qui les avaient mises en place à la rentrée 2000 (information encore officieuse communiquée téléphoniquement par Monsieur GASQUET à Monsieur MOREAU). Ce renouvellement (comme d'ailleurs, éventuellement, celui de la Licence d'Administration Publique) serait accordé pour la durée restant à courir du contrat quadriennal des universités concernées. De ce fait, l'IPAG de Valenciennes pourrait bénéficier d'une habilitation de sa Maîtrise d'Administration Publique jusqu'en 2005.

Enfin, Monsieur MOREAU souligne que ce nouveau diplôme a le vent en poupe puisque six MAP ont vu le jour à la rentrée 2001, s'ajoutant aux neuf qui ont été habilitées à la rentrée 2000.

## **b) Renouvellement de l'habilitation de la Licence d'Administration Publique.**

La Licence d'Administration Publique, qui bénéficie d'un arrêté national, a, semble-t-il, également été renouvelée. La maquette est maintenue en l'état, les unités d'enseignement étant annuelles et non pas semestrielles. En revanche, à la rentrée 2002, le régime de la capitalisation sera appliqué, tant en Licence qu'en Maîtrise d'Administration Publique : les étudiants qui redoubleront pourront garder le bénéfice des unités d'enseignement dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne. En réponse à une question formulée par Monsieur GEVART, Monsieur MOREAU précise que cette capitalisation n'est pas limitée dans le temps.

Dans le cadre de la réforme des cursus (« 3, 5, 8 »), les unités d'enseignement de la LAP et de la MAP doivent être affectées d'un montant de crédits européens, l'équivalent de chaque année correspondant à 60 crédits européens capitalisables.

Monsieur GEVART estime que ce système peut séduire des étudiants étrangers, mais, Monsieur MOREAU précise que les modalités de leur éventuelle inscription dans des universités françaises ne sont pas clairement définies.

La mise en place des crédits européens n'apparaissant pas urgente, Monsieur MOREAU propose de revoir la question lors d'un prochain Conseil.

## **c) Place des formations organisées par les IPAG dans la réforme des cursus (« 3, 5, 8 »).**

Les textes les plus récents prévoient qu'un premier cycle conduirait à la Licence et qu'un second cycle déboucherait sur le Master, au niveau Bac + 5, ces diplômes constituant des « grades ». Le DEUG et la Maîtrise ne seraient plus que des diplômes intermédiaires appelés titres.

Cependant, beaucoup d'incertitudes demeurent. Ainsi, prévoit-on la coexistence d'un grade de Master et d'un diplôme de Master.

La menace d'une refonte totale des cursus pour l'ensemble du secteur Droit-Economie-Gestion-Administration Publique, envisagée à la rentrée 2002, s'est provisoirement éloignée, en raison de la complexité de sa mise en oeuvre. En effet, chaque diplôme devrait comprendre plusieurs « parcours-type » de formation. Certaines unités d'enseignement seraient imposées car considérées comme fondamentales, les autres unités pouvant, dans une large mesure, être choisies par les étudiants dans une formation différente, voire même dans une autre composante de leur université ou d'une autre université, notamment à l'étranger.

Monsieur MOREAU souligne les difficultés soulevées par l'application d'une telle réforme dans les IPAG. D'une part, l'accès à la Licence d'Administration Publique reste sélectif. D'autre part, les étudiants titulaires de la Maîtrise d'Administration Publique peuvent difficilement envisager une poursuite d'études dans un Master à dominante juridique ou économique dans la mesure où ils ne possèdent pas les pré-requis nécessaires.

Enfin, Monsieur MOREAU précise que l'éventuelle création de DESS par les IPAG et CPAG a suscité l'hostilité de Monsieur CLAVERANNE, Coordonnateur des chargés de mission pédagogique à la Direction de l'Enseignement Supérieur, lors de l'entretien qu'il a accordé le 14 Décembre 2001 au Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et CPAG. Dans ce contexte, la demande de création d'un Master d'Administration Publique, projet préparé par Monsieur MOREAU selon le souhait exprimé par Monsieur KABILA, Premier Vice-Président de l'Université chargé des formations et de la vie de l'étudiant, a été logiquement rejetée.

Le Bureau de la Conférence des Directeurs reprendra contact avec la Direction de l'Enseignement Supérieur lorsque les nouveaux responsables seront nommés. Si la Licence d'Administration Publique devient la fin d'un cycle et la Maîtrise d'Administration Publique le début du cycle suivant, la question de la création d'un diplôme de niveau Bac + 5 mérite d'être, de nouveau, soulevée.

## **8) Informations sur l'application de l'ARTT.**

Monsieur MOREAU informe le Conseil que l'application de l'ARTT au personnel administratif de l'Université s'est traduite par l'octroi de dix jours de congé supplémentaires et par une réduction de l'horaire hebdomadaire de travail de 37 heures 30 à 37 heures, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2002.

Alors que Monsieur MOREAU espérait pouvoir enfin mettre en place un meilleur suivi des diplômés, il estime que ces mesures annihilent le bénéfice de la création d'un poste d'adjoint administratif, enfin obtenue à la rentrée 2001 (il avait fallu, en contrepartie, supprimer le poste de la CES). Compte tenu de cette nouvelle contrainte, Monsieur MOREAU se déclare forcé de suspendre l'ouverture des services aux usagers pendant douze semaines par an (ce qui englobe toutes les périodes des vacances intermédiaires), dont six semaines l'été (une semaine avant la fermeture de l'Université et deux semaines après sa réouverture).

L'IPAG est, d'autre part, conduit à formuler une nouvelle demande de création de poste d'adjoint administratif pour pouvoir compenser les effets de l'ARTT.

Monsieur DARRAS fait remarquer que l'Université, ayant observé les conséquences de l'ARTT sur le fonctionnement du Rectorat, a choisi de fermer plus souvent ses services pour améliorer leur efficacité durant les périodes d'ouverture. D'autre part, il constate que beaucoup de composantes de l'Université n'ont pas daigné se faire représenter lors des nombreuses réunions préparatoires à la prise de décision.

L'Université met actuellement en place le protocole SAPIN, qui prévoit l'intégration dans la Fonction Publique de tous ses contractuels. Le Ministère, ne prenant pas en considération la présence des contractuels de l'Université, évalue à 80% le taux de couverture des besoins en personnel administratif.

Lorsque le processus d'intégration sera parvenu à son terme, ce taux de couverture bondira à 120% : selon les normes ministérielles, l'Université sera sur-dotée en personnel administratif et les possibilités de création de postes seront nulles (sauf à mettre en oeuvre un problème de redéploiement du personnel entre les services).

La demande de création d'un poste d'adjoint administratif est approuvée à l'unanimité.

## **9) Proposition de création de postes d'enseignants.**

Les quatre demandes formulées l'année dernière sont réitérées.

La priorité reste accordée à la création d'un poste de Maître de Conférences en Droit Privé, profil « Droit Social », car cette discipline occupe une place de choix dans les programmes des concours particulièrement sélectifs auxquels l'Institut prépare, en particulier celui du Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale. Malgré un excellent classement (au 4<sup>ème</sup> rang) dans la liste interclassée établie par l'Université, cette demande n'a pu, en définitive, être exaucée à la rentrée 2002, l'IPAG se voyant attribuer un poste d'ATER.

En second lieu, est à nouveau demandée la création d'un poste de PRAG de Lettres Modernes, car nombreux sont les enseignements qui relèvent de sa compétence, tant dans les concours de catégorie A que dans les concours de catégorie B. L'IPAG est obligé d'avoir recours à des vacataires issus des établissements de l'enseignement secondaire, vacataires dont la disponibilité insuffisante soulève des problèmes de plus en plus importants dans la confection des emplois du temps.

En troisième lieu, est souhaitée la création d'un poste de PAST en Droit Public. En effet, l'expérience d'un PAST, qui pourra être recruté au sein de l'administration, lui donnera un profil idéal pour dispenser des enseignements adaptés à la spécificité des préparations aux concours administratifs.

Enfin, la création d'un poste de PRAG en Sciences Economiques est classée en quatrième rang. Un PRAG a, en effet, un profil beaucoup mieux adapté qu'un universitaire (MCF ou Professeur) pour traiter les grands problèmes économiques et les politiques économiques.

Finalement, Monsieur MOREAU préfère donner à la demande de création d'un poste de MCF de Droit Privé un profil correspondant à la nature de la composante. Il propose donc de substituer au profil « Droit Social » l'appellation profil « IPAG ». En outre, Monsieur MOREAU n'exclut pas la possibilité de produire séparément les différentes demandes de création de postes (même si elles seront ensuite interclassées avec celles de l'Université), comme l'autorise le statut de l'IPAG (article 33 de la loi sur l'enseignement supérieur).

Ces deux suggestions et les quatre demandes de création de postes sont adoptées à l'unanimité.

## **10) Rapport d'activité du Président du Bureau de l'Association des étudiants de l'IPAG.**

Monsieur BOURLEAU présente le rapport d'activité.

Dans la continuité des années précédentes, l'Association s'est efforcée de promouvoir les formations de l'IPAG et les étudiants de l'Institut par diverses activités. L'Association des étudiants a ainsi participé au salon annuel de l'étudiant à Lille et au forum pour l'emploi organisé par la FDEG. La publication du journal, « la feuille de l'IPAG », a donné lieu à une collaboration plus importante des étudiants et des enseignants de l'Institut. Par ailleurs, l'Association a bénéficié d'une connexion Internet sur le réseau câblé de l'Université, le matériel informatique restant à la disposition de l'IPAG dans la salle de l'Association, grande salle qui permet de développer la convivialité entre les usagers de l'Institut. Enfin, l'Association a fait découvrir les formations de l'IPAG à de nombreux étudiants en collaborant aux activités de la Fédération des Etudiants de l'Université de Valenciennes.

Monsieur BOURLEAU informe le Conseil qu'il ne sera plus à la rentrée prochaine usager de l'Institut, mais d'ores et déjà deux successeurs éventuels se sont manifestés pour reprendre la Présidence de l'Association des étudiants de l'IPAG.

Monsieur MOREAU se réjouit du dynamisme dont a fait preuve l'Association, en particulier à travers son Président, et de la préoccupation affichée par ce dernier de prévoir sa succession.

Enfin, Monsieur GEVART souhaite devenir destinataire de la « feuille de l'IPAG ».

## **11) Questions diverses.**

Monsieur GEVART indique, qu'à son arrivée à la direction de l'IRA de Lille, il s'est trouvé confronté au problème du recrutement des Attachés Analystes, puisque tous les postes ne sont pas pourvus. Lors de la rentrée 2001, l'IPAG de Valenciennes a mis en place une préparation spécifique au concours des IRA Analystes, mais Monsieur MOREAU déplore que, malgré les efforts déployés, elle ait réuni moins d'une dizaine d'étudiants. Ceux-ci, qui ont tous une formation préalable d'informaticien et sont inscrits en Licence d'Administration Publique, participent à des enseignements et examens destinés à les préparer aux épreuves d'Informatique du concours.

En vue de la rentrée 2002, la diffusion de l'information relative à cette préparation a pu être réalisée plus tôt que l'an dernier et Monsieur MOREAU espère ainsi attirer davantage de candidats.

D'autre part, Monsieur MOREAU regrette que l'organisation du concours des IRA ait, cette année encore, suscité des critiques. Cependant, les IPAG et CPAG recevront prochainement les rapports des jurys des trois concours, le Bureau de la Conférence des Directeurs devant rencontrer le 28 Juin les Présidents de ces jurys.

Monsieur MOREAU précise à Monsieur GEVART que l'IPAG compte dix lauréats aux concours des IRA (dont huit au concours externe). Il espère pouvoir présenter un bilan complet des résultats obtenus dans les concours par les usagers de l'Institut lors du Conseil de Décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 12h.